

102 Boulevard Gambetta – 02300 CHAUNY

Tél. 03 23 57 08 74 – Fax. 03 23 57 40 27 – challenge1@orpi.com

S.A.R.L au capital de 7630€ RCS LAON B450 429 014 – Carte professionnelle N°CPI 0201 20016 000 0120349 délivrée par la CCI de L'Aisne,  
Caisse de garantie SOCAF 26 Avenue de Suffren 75015 PARIS Montant : 110 000€

Montants TTC (T.V.A. de 20%) calculés sur le montant de la transaction réalisée

Les honoraires comprennent la commercialisation, la rédaction du compromis de vente, le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique

Conformément à la réglementation, les honoraires sont à la charge du vendeur

BIEN A USAGE D'HABITATION	LOCATION
5 000 € TTC pour les prix inférieures à 50 000 €	Frais d'Etats de Lieux jusqu'à 3 € / m <sup>2</sup> A la charge du locataire et A la charge du bailleur
de 9% TTC pour les prix entre 50 001 € et 100 000 €	
de 8% TTC pour les prix entre 100 001 € et 160 000 €	Visite, constitution du dossier, rédaction du contrat jusqu'à 8 € / m <sup>2</sup> A la charge du locataire et A la charge du bailleur
de 7% TTC pour les prix entre 160 001 € et 200 000 €	
de 6% TTC pour les prix supérieurs à 200 000 €	Frais d'entremise et de négociation 50 € A la charge du bailleur
<b>ESTIMATION</b>	
GRATUITE	

**AUCUN HONORAIRE ET AUCUN FRAIS NE SONT DUS  
AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT**

Barème valable à compter du 11/09/2018 et du mandat numéro 16673

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial